

Les séances de la Société ont lieu au siège social,
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 17 mai 1916.

Suite de la discussion du rapport de M. le Sénateur Étienne Flandin sur le projet de loi concernant le fonctionnement et la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre.

Le Secrétaire général adjoint,
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 1 franc pour les membres de la Société, à 1 franc pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 5 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 10 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

EN VENTE

Les *Institutions pénitentiaires de la France en 1895*, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I^{er} Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II^e Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III^e Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV^e Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V^e Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4^e éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malfaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuhe, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : *Le Droit criminel des États européens*.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. *Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 17 MAI 1916 (p. 19).

Le Secrétaire général adjoint, le Président. — Suite de la discussion du rapport de M. Étienne Flandin sur le fonctionnement et la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre. — MM. le Président, le contrôleur général Crépin, Larnaude, A. Le Poittevin, le commandant Julien, X..., O. Blouin, Jacques Dumas, E. Garçon, R. Demogue, le Président.

LE DOCTEUR ROUYEYROLIS (p. 224), par Eug. Prévost.

CHRONIQUE JUDICIAIRE :

Jurisprudence antialcoolique (p. 225). — Tribunaux pour enfants (p. 229).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PREVENTIVES

1^o Comité de défense des enfants abandonnés en justice de Paris (p. 240). — 2^o Comité de défense des enfants traduits en justice de Clermont (p. 247). — 3^o Chronique du patronage : Œuvre des libérées de Saint-Lazare (p. 249). — Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine (p. 251). — Œuvre au souvenir pour la protection de l'enfance (p. 253). — Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles (p. 255). — Société de patronage des libérés et de l'enfance coupable ou abandonnée de l'Aube (p. 256). — Maison d'assistance par le travail de l'Oise (p. 256). — Société dauphinoise de sauvetage de l'enfance et de patronage des libérés (p. 257).

QUESTIONS PENITENTIAIRES ET PÉNALES :

Le cinématographe et la représentation des scènes criminelles (p. 259).

ARMÉE ET MARINE :

Noté sur les conseils de révision aux armées (p. 264).

INFORMATIONS DIVERSES :

La compétence des conseils de guerre en matière de presse (p. 264). — La nouvelle loi sur les conseils de guerre (p. 265). — Conseils de revision aux armées (p. 266). — Les exilés (p. 266). — Crimes et délits commis en territoire envahi (p. 267). — Crimes et délits commis en territoire envahi d'armes et vagabondage spécial (p. 267). — Enfants moralement abandonnés (p. 268). — Infanterie criminelle (p. 268). — Lutte contre l'alcoolisme (p. 271). — Accaparement (p. 274). — Taxation des denrées (p. 274). — Les colonies de jeunes détenus et la guerre (p. 277). — L'organisation de la justice au Cameroun (p. 278). — Vente et usage de stupéfiants (p. 279). — L'émission des valeurs mobilières (p. 280).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

A. Traité théorique et pratique de droit français (p. 281). — B. Cours de droit criminel et de science pénitentiaire (p. 283). — C. La procédure aux armées (p. 284). — D. La psychologie des mineurs coupables (p. 285). — E. Commentaire du code pénal militaire italien (p. 289). — Varia (p. 290). — Revues étrangères : *Scuola positiva* (p. 290).

MARCHAL ET BILLARD

MARCHAL ET GODDE, successeurs, 27, place Dauphine, à Paris.